

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Saint-Nazaire

Par arrêté préfectoral n° 2015/BPUP/163 du 1^{er} décembre 2015, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par M. le maire de la commune de Saint-Nazaire, hôtel de ville, place François Blancho, B.P.416, 44606 Saint Nazaire cedex, concernant le projet de réalisation d'une digue en rive droite du Brivet contre les submersions marines dans le quartier Méan-Penhouët à Saint-Nazaire, opération réglemtée en application du code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6.

Cette enquête aura lieu du **lundi 21 décembre 2015 au jeudi 21 janvier 2016 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, dans la commune de Saint-Nazaire.

M. Claude LE GOFF, cadre retraité de l'agro-industrie, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Jean-Yves MORISSET, directeur d'agence bancaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Saint-Nazaire où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Saint-Nazaire (place François Blancho, B.P.416, 44606 Saint Nazaire cedex).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés en mairie de Saint-Nazaire aux jours et heures suivants :

- le lundi 21 décembre 2015 de 9h00 à 12h00
- le mardi 29 décembre 2015 de 14h00 à 17h00
- le samedi 9 janvier 2016 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 13 janvier 2016 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 21 janvier 2016 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie de Saint-Nazaire, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : M. le maire de la commune de Saint-Nazaire, Pôle développement urbain et habitat, Bureau d'études aménagement urbain, hôtel de ville, place François Blancho, B.P.416, 44606 Saint Nazaire cedex, téléphone : 02.40.00.40.66 .

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.